



Mission d'appui du LCSQA dans le cadre d'une convention de collaboration avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Date

mer, 23/10/2019

Le LCSQA s'est rendu en Nouvelle Calédonie du 7 au 11 octobre 2019 dans le cadre de la convention qui le lie au gouvernement de Nouvelle-Calédonie et dont les échanges ont été initiés en 2018. Lors de cette mission, les équipes du LCSQA ont d'une part apporté un appui technique et scientifique à Scal'Air (l'association en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Calédonie) pour la mise en place de la modélisation et de la prévision de la qualité de l'air sur la [zone](#) de Nouméa et d'autre part, accompagné la DIMENC (Direction de l'Industrie des Mines et de l'Energie) dans la mise en place du référentiel technique territorial en lien avec le futur arrêté relatif à l'amélioration de la qualité de l'[air ambiant](#).

En 2018 les trois membres du LCSQA ([INERIS](#), [LNE](#) et IMT Lille Douai) ont signé une convention cadre de collaboration avec le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie pour la période 2018-2022, renouvelable.

Cette coopération résulte de la délibération du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'[air ambiant](#) en Nouvelle-Calédonie (art 18 de la délibération n°219) permettant au gouvernement de désigner un organisme de référence technique ayant pour mission d'une part, de garantir une expertise assurant la qualité des mesures, et d'autre part, de proposer des recommandations techniques afin d'améliorer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire.

Au cours de sa mission d'octobre 2019, le LCSQA, a :

- En collaboration avec la DIMENC, contribué à la définition et à l'adaptation des guides du référentiel technique national métropolitain afin de les rendre applicables en Nouvelle Calédonie. Ils auront vocation à être intégrés au référentiel technique territorial que les organismes en charge de la surveillance de la qualité de l'air devront appliquer pour la mise en œuvre des exigences définies dans le futur arrêté relatif à l'amélioration de la qualité de l'[air ambiant](#).
- Apporté un appui technique à l'association Scal'Air concernant la mise en place de la modélisation et la prévision de la qualité de l'air sur la [zone](#) de Nouméa à l'aide du modèle ADMS Urban. L'appui a porté sur l'optimisation des configurations techniques des modélisations, la mise en place de procédures qualité applicables pour la modélisation (dépassement de seuil, évaluation des résultats de modélisation) et la proposition d'un

protocole de mise en œuvre de la Prévision par étapes. La mission a également permis de vérifier l'avancement des actions mises en œuvre par Scal'Air à la suite de l'audit réalisé en 2018.

Cette mission a été l'occasion de rencontrer le nouveau représentant du Gouvernement en charge des questions environnementales, M. Jean Pierre Djaïwe, et son chargé de mission M. Noël Lalie. Un point a été fait sur l'intervention du LCSQA durant la semaine écoulée ainsi que sur les priorités pour les années à venir.

Chaque année le Gouvernement définit ses priorités dans une convention particulière. Le LCSQA propose ensuite un programme technique associé.



de gauche à droite : Sylvain Gleye (chargé études et modélisation Scal'Air) et Alexandra Malaval-Cheval (Directrice Scal'Air), Frédéric Tognet (expert modélisation LCSQA/Ineris) et Eva Leoz (Directrice exécutive LCSQA), Jean Pierre Djaïwe (en charge des questions environnementales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Gilles Provost Chef du service Industrie de la DIMENC et Noël Lalie (chargé de mission au cabinet de M. Djaïwe)

contact : eva.leoz@ineris.fr

Source URL:

<https://www.lcsqa.org/actualite/mission-dappui-du-lcsqa-dans-le-cadre-dune-convention-de-collaboration-avec-le>